

En lien avec les documents du dossier d'enquête publique du projet cité en objet, voici les observations de Sumène Artense communauté, structure porteuse et animatrice du site Natura2000 FR8302035 "Entre Sumène et Mars" et structure chef de file de l'Entente Auze-Sumène pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin hydrographique de gestion Auze-Sumène. Ces observations avaient déjà été transmises lors de la consultation de l'étude d'impact en juillet 2023 :

- Écrevisses à pattes blanches (APP) : Ce secteur où historiquement APP était présente mais disparue a été identifié comme favorable à la réintroduction d'APP, un engagement de 15 jours de 12 APP en septembre 2022 s'est révélé positif à l'absence d'aphanomyose. Les individus engagés ont été réintroduits dans le milieu et recontactés en Juin 2023. Aujourd'hui, APP est présente en aval du projet, des précautions seraient donc nécessaires (protocole de désinfection du matériel afin de ne pas introduire l'aphanomyose). Ce secteur devrait connaître une réintroduction d'APP plus importante en 2024 (procédure en cours).

- La demande d'autorisation est formulée pour un volume annuel prélevé bien supérieur aux besoins du SIDRE (800 000 m³ pour environ 350 000 m³ réellement prélevés) alors que les volumes prélevés du SIDRE doivent poursuivre leur baisse (réduction de la consommation des abonnés et réduction des fuites). Le volume annuel prélevé déclaré est à ajuster.

- Le cours d'eau que la piste d'accès doit franchir n'est pas dans son tracé naturel. Il a été modifié afin de servir à l'abreuvement du bétail des parcelles E231 et E257. Ce tracé artificiel intercepte la totalité des écoulements des cours d'eau alimentant autrefois la zone humide située en aval où se situe la galerie du SIDRE. Cette situation participe à réduire la ressource en eau disponible pour le SIDRE notamment en période de tension.

- Un bac d'abreuvement récemment installé situé parcelle cadastrée E231 en amont immédiat est alimenté par un captage de source et n'est pas équipé de flotteur. Il participe à réduire la ressource en eau disponible pour le SIDRE notamment en période de tension.

A votre disposition pour tout complément.

Bien cordialement.

--